



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL

PUBLICS ET INSTITUTIONS – U4

SESSION 2015

Durée : 4 heures
Coefficient : 5

Matériel autorisé :

- aucun matériel n'est autorisé

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 10 pages, numérotées de 1/10 à 10/10.**

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRES ET SOCIAL		Session 2015
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI	Page : 1/10

Le non-recours au revenu de solidarité active (RSA), toutes composantes confondues, concerne une personne éligible au dispositif sur deux. Compte tenu des montants non perçus par les non-recourants, ce taux élevé de non-recours induit mécaniquement une efficacité moindre du RSA en matière de lutte contre la pauvreté. De ce point de vue, l'identification des vecteurs de non-recours est un enjeu majeur des politiques de lutte contre l'exclusion.

« Les vecteurs du non-recours au revenu de solidarité active du point de vue de l'utilisateur »

DOMINGO Paul, PUCCI Muriel

CNAF, Synthèses et statistiques n° 113, septembre 2013

Question 1

Montrer en quoi le dispositif du R.S.A. s'inscrit dans le cadre d'une politique transversale pour répondre aux besoins de ses bénéficiaires.

Dans une enquête dont les résultats ont été publiés en décembre 2011, l'ODENORE (Observatoire des Non-Recours aux Droits et Services) évalue l'ampleur du non-recours au revenu de solidarité active : 390 000 personnes pour le R.S.A socle (soit un taux de non-recours de 36 %) et 824 000 pour le R.S.A activité (soit un taux de non-recours de 68 %).

Question 2

Présenter les caractéristiques des bénéficiaires du R.S.A. activité.

Question 3

Expliquer les raisons du non recours au R.S.A. activité de personnes qui pourraient en bénéficier.

Préciser les conséquences individuelles et collectives de ce non-recours.

Barème

Question 1 :	13 points
Question 2 :	13 points
Question 3 :	8 points
Expression – composition :	6 points

Liste des annexes :

Annexe 1

Document n° 1 - *Les foyers bénéficiaires du R.S.A. fin décembre 2013.*

Publication éditée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, R.S.A. conjoncture n° 5, mars 2014.

Document n° 2 - *État de santé et renoncement aux soins des bénéficiaires du R.S.A.*

D.R.E.E.S., Études et Résultats n° 882 juin 2014.

Document n° 3 - *Revenu de Solidarité Active des hommes et des femmes : des caractéristiques d'emploi différenciées.*

Publication mensuelle de la Caisse nationale des Allocations Familiales. L'essentiel, n° 145, avril 2014.

Document n°4 - *Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes financières.*

D.R.E.E.S., Études et résultats n° 872, février 2014.

Annexe 2

DOMINGO Pauline - PUCCI Muriel. *Les vecteurs du non-recours au revenu de solidarité active du point de vue de l'utilisateur.*

CNAF – Direction des Statistiques, des Études et de la Recherche.

Respectivement pôle Recherche et Prospective et pôle Analyses et Prévisions.

Politiques sociales et familiales n° 113, septembre 2013.

Annexe 1

Document n° 1 - Les foyers bénéficiaires du R.S.A. fin décembre 2013.

Publication éditée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, R.S.A. conjoncture n° 5, mars 2014.

Tableau : nombre de foyers bénéficiaires du R.S.A. selon la composante et évolution annuelle en métropole

	Effectifs fin décembre 2013 (en milliers)	Évolution entre décembre 2012 et décembre 2013 (en %)
R.S.A. Socle	1 590	7,7
R.S.A. activité	476	5,1
Total R.S.A.	2 067	7,1

Source : CNAF – D.S.E.R.

Document n° 2 - État de santé et renoncement aux soins des bénéficiaires du R.S.A.
D.R.E.E.S, Études et Résultats n° 882 juin 2014.

TABEAU 1

État de santé déclaré, maladies chroniques et limitations fonctionnelles parmi les bénéficiaires comparés à l'ensemble de la population

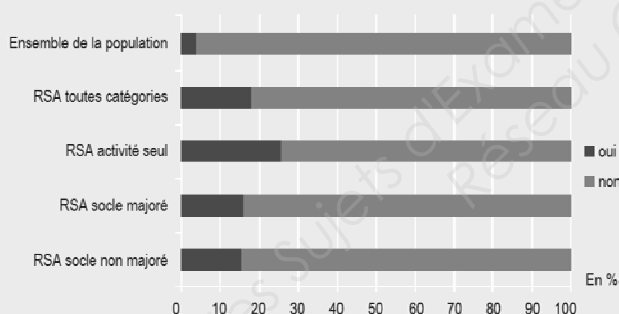
		En %				
		RSA socle non majoré	RSA socle majoré	RSA activité seul	RSA toutes catégories	Ensemble de la population
État de santé déclaré	bon ou très bon	54	66	66	58	77
	assez bon	27	25	24	26	18
	mauvais	19	9	10	16	5
	ou très mauvais					
Maladies chroniques	oui, au moins une	34	23	26	31	27
	non	65	77	73	69	69
	Refus/Non-réponse	1	-	1	-	4
Limitations fonctionnelles	Oui, fortement limité	15	7	8	12	4
	Oui, limité mais pas fortement	18	11	13	16	13
	Non, pas limité du tout	67	82	79	72	83

Champ : population âgées de 18 à 59 ans, France métropolitaine.

Sources : DREES, Enquête 2012 auprès des bénéficiaires des minima sociaux.

Graphique 1

Renoncement à une consultation chez un médecin pour raisons financières



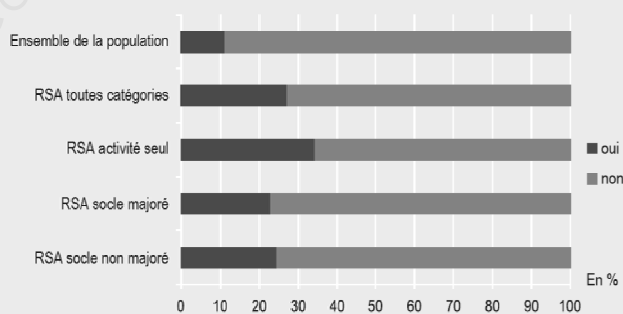
Lecture • 18 % des bénéficiaires du RSA disent avoir renoncé, par manque d'argent, à consulter un médecin au cours de l'année écoulée.

Champ • Population âgée de 18 à 59 ans, France métropolitaine.

Sources • DREES, Enquête 2012 auprès de bénéficiaires des minima sociaux. IRDES, Enquête santé et protection sociale, 2010.

Graphique 2

Renoncement à des soins dentaires pour raisons financières



Lecture • 27 % des bénéficiaires du RSA disent avoir renoncé, par manque d'argent, à des soins dentaires pour raisons financières.

Champ • Population âgée de 18 à 59 ans, France métropolitaine.

Sources • DREES, Enquête 2012 auprès de bénéficiaires des minima sociaux. IRDES, Enquête santé et protection sociale, 2010.

Document n°3 - Revenu de Solidarité Active des hommes et des femmes : des caractéristiques d'emploi différenciées.

Publication mensuelle de la Caisse nationale des Allocations Familiales, L'e-ssentiel, n° 145, avril 2014.

En décembre 2010, près de 1,3 million de femmes (57 %) et plus de 970 000 hommes sont couverts par le revenu de solidarité active (R.S.A). Leur situation sur le marché du travail est fortement différenciée selon leur configuration familiale. Si une grande majorité des bénéficiaires du R.S.A sont sans emploi, l'absence de revenu d'activité professionnelle se concentre plus particulièrement sur les femmes en couple et les hommes seuls alors que l'emploi concerne au contraire davantage les hommes en couple et les femmes seules.

Tableau 1 - Caractéristiques des emplois occupés par les bénéficiaires du RSA. Activité fin 2010, selon le sexe et la configuration familiale (en %)

	Emploi à temps partiel	En contrat à durée indéterminée	Plusieurs employeurs
Femmes	69	55	21
Hommes	32	57	8

Source : DARES, enquête quantitative sur le RSA (2010-2011), phase téléphonique

Champ : bénéficiaires du RSA fin 2010, en emploi

Tableau 2 -Freins au retour à l'emploi déclarés par les bénéficiaires du R.S.A sans emploi en recherchant un (en %, plusieurs réponses possibles)

	Femmes	Hommes	Ensemble
■ Coûts (correspondance, accès internet)	26	25	25
■ Transport (coût et accès)	48	51	49
■ Problèmes de garde d'enfant	23	6	14
■ Problèmes de santé	21	20	20
■ N'a pas de freins dans ses démarches de recherche	28	33	31

Source : Dares, enquête quantitative sur le RSA (2010-2011), phase en face à face.

Champ : bénéficiaires du RSA début 2011, sans emploi régulier déclarant rencontrer au moins un frein dans sa recherche d'emploi, France métropolitaine.

Note : le questionnaire proposait sept freins à l'emploi, puis demandait au répondant s'il rencontrait un frein à l'emploi autre que mentionné.

Document n° 4 - Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes financières.

D.R.E.E.S., Études et résultats n° 872, février 2014.

Tableau n°1 : évolution de la situation de logement des bénéficiaires de minima sociaux

En %	R.S.A socle majoré	R.S.A socle non majoré	R.S.A activité seul
	2012	2012	2012
Logement ordinaire	98	94	99
Dispose de son propre logement	86	73	89
<i>Propriétaire, accédant à la propriété</i>	4	6	11
<i>Locataire du secteur social</i>	45	36	46
<i>Locataire secteur libre ou payant un loyer à une association</i>	37	31	32
Occupe un logement prêté ou est hébergé chez un proche ¹	12	21	10
<i>Logé par un tiers</i>	2	3	2
<i>Hébergé chez un tiers</i>	10	18	8
Autres situations de logement²	2	6	1
Foyers et résidences sociales	0	1	0
Autres ³	2	5	1
Total	100	100	100

(1)- Un allocataire est dit « logé par un tiers » lorsque ce dernier met son logement à disposition sans y résider et « hébergé chez un tiers » lorsque le tiers habite aussi le logement. Dans les deux cas, il peut y avoir ou non une participation financière.

(2)- Les autres situations de logement ne sont pas identifiables dans l'enquête Statistique sur les Ressources et Conditions de Vie (S.R.C.V) de l'INSEE. Les foyers et résidences sociales ne peuvent être isolés, tandis que les situations « autres » (chambre d'hôtel, centre d'hébergement, habitat mobile, sans domicile fixe), qui représentent 3 % des situations de logement en population générale, n'entrent pas dans le champ de l'enquête.

(3)- Chambre d'hôtel, centre d'hébergement, habitat mobile, squat, sans domicile fixe.

Sources : D.R.E.E.S., enquête auprès des Bénéficiaires de Minima Sociaux (B.M.S) 2003, 2006 et 2012 ; INSEE, enquête Statistique sur les Ressources et les Conditions de Vie (S.R.C.V) 2011.

Tableau n°2 - Situations de surpeuplement en 2012 (en %)

	R.S.A socle majoré	R.S.A socle non majoré	R.S.A activité seul	Population générale Ensemble
Surpeuplement modéré (1)	23	16	13	6
Surpeuplement accentué (2)	10	7	4	1

Sources : D.R.E.E.S., enquête auprès des Bénéficiaires de Minima Sociaux (B.M.S) 2012 ; INSEE, enquête Statistique sur les Ressources et les Conditions de Vie (S.R.C.V) 2011.

(1) Un logement est dit en « surpeuplement modéré » s'il manque une pièce par rapport à la norme.

(2) Un logement est dit en « surpeuplement accentué » s'il manque deux pièces par rapport à la norme.

Document 4 (suite).**Tableau n°3 - Les difficultés financières de maintien dans le logement en 2012 (en %)**

	R.S.A. socle majoré	R.S.A. socle non majoré	R.S.A. activité seul
Impossibilité de payer à temps le loyer ou les traites d'emprunt au cours des douze derniers mois	31	31	27
Impossibilité de payer à temps des factures d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone au cours des douze derniers mois	43	35	25
Emprunt ou demande de crédit pour répondre à un besoin de logement (loyer, eau, électricité) au cours des douze derniers mois	18	20	14
Aides obtenues pour payer le loyer ou les charges au cours des douze derniers mois	22	19	11
Tarif social de solidarité pour payer la dernière facture d'eau	3	3	1
Tarif social de solidarité pour payer la dernière facture de gaz ou d'électricité	24	29	11

Champ : allocataires d'un revenu minimum garanti (ou dans le cas du R.S.A., conjoint d'un allocataire) au 31 décembre 2011, disposant de leur propre logement et résidant en France métropolitaine.

Sources : D.R.E.E.S., enquête auprès des Bénéficiaires de Minima Sociaux (B.M.S.) 2012.

Annexe 2 - Les vecteurs du non-recours au revenu de solidarité active du point de vue de l'utilisateur.

[...]

Pour l'utilisateur, le non-recours à un dispositif peut, en principe, résulter de nombreux facteurs pouvant se cumuler et interagir entre eux.

Dans un premier temps, le recours suppose un « seuil » minimal de connaissance de l'existence de la prestation. Il suppose également de ne pas rencontrer l'un des freins « fondamentaux » au recours, à savoir ne pas s'estimer éligible, avoir une réticence totale à l'idée de demander une prestation, ne ressentir aucun besoin, ou encore être dans une situation très instable ne donnant guère de visibilité sur l'avenir.

Dans ce cadre, le non-recours n'est pas le fruit d'un choix : il s'agit d'une « non décision ».

Dans un second temps, le non-recours s'analyse comme un « arbitrage » entre des facteurs inhibant et des facteurs stimulant la demande de la prestation. Les termes de l'arbitrage peuvent mobiliser chez les usagers le niveau de besoin ressenti, le niveau de certitude quant à leur éligibilité, l'utilité de la prestation, son montant, etc.

Dans ce cadre, le non-recours est le fruit d'un processus de décision plus ou moins construit par les personnes.

[...]

La non-connaissance ou la mauvaise connaissance de la prestation figurent parmi les principaux vecteurs de non-recours. Dans le cas du R.S.A., le non-recours par absence totale de connaissance du dispositif reste limité ; néanmoins, ce motif de non-recours est préoccupant car il est plutôt le fait des plus démunis, le plus souvent des hommes seuls éligibles au R.S.A.-socle seul.

Même si le R.S.A. est connu par la grande majorité des non-recourants, le niveau de connaissance du dispositif semble peu élevé. [...] Cette mauvaise connaissance du dispositif peut s'expliquer par la prédominance de la télévision et de la radio comme sources principales d'information sur le R.S.A. (citées par 55 % des non-recourants), loin devant les administrations ou les associations (13 %). De fait, les publics connus des organismes en charge de la prestation tels que les familles avec enfants, notamment les foyers monoparentaux, semblent mieux informés sur leurs droits et ont, par conséquent, des taux de non-recours plus faibles.

La « bonne » connaissance du dispositif par une personne ne garantit pas une « juste » appréciation de son éligibilité. En effet, la moitié des non-recourants qui déclarent connaître « bien » ou « très bien » le dispositif, croient, à tort, ne pas pouvoir en bénéficier.

[...]

Le R.S.A. étant venu remplacer le Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I) et l'Allocation de Parent Isolé (A.P.I), il est probable qu'il renvoie l'image d'un dispositif jouant un rôle de « filet de sécurité » pour des publics très précarisés et éloignés du marché du travail. Les non-recourants insérés sur le marché du travail peuvent avoir, par conséquent, le sentiment de ne pas être la cible du dispositif.

[...]

Les caractéristiques de l'éligibilité constituent une dimension essentielle pour expliquer le non-recours. Une éligibilité ponctuelle, instable ou récente, est associée à un temps plus court pour s'informer et/ou faire les démarches. En outre, les personnes peuvent être moins incitées à entreprendre les démarches de demande de R.S.A. si elles ne sont pas certaines de rester éligibles à court terme. De fait, le non-recours au R.S.A. est plus fréquent lorsque les personnes ne sont pas éligibles depuis longtemps.

[...]

Les personnes éligibles au R.S.A. peuvent considérer que cette prestation n'est pas adaptée à leurs besoins, soit parce qu'elles pensent pouvoir s'en passer, soit parce qu'elles jugent son montant trop faible au regard des démarches à accomplir, soit encore par crainte de perdre d'autres aides.[...]

Face à la stigmatisation croissante des bénéficiaires de minima sociaux, le non-recours au R.S.A. peut résulter d'un refus d'être identifié à la catégorie des assistés ou encore d'un refus de principe de dépendre de l'aide sociale. Dans ce cadre, le coût psychologique ou social associé à la démarche de demande est considéré comme trop élevé par rapport au gain financier attendu, et peut être source de non-recours.

Ce motif va souvent de pair avec le fait de déclarer« se débrouiller autrement financièrement », ce qui peut indiquer une corrélation entre la volonté de ne rien devoir à l'État et celle de s'en sortir par soi-même. Par ailleurs, la non-demande par principe est plus souvent le fait de non-recourants qui disent ne pas être intéressés par la prestation. La crainte d'un déclassement lié à la perception d'un minimum social peut se lire également à travers le taux de non-recours, plus élevé parmi les personnes en emploi. A fortiori, le non-recours plus fréquent parmi les éligibles diplômés peut témoigner d'une crainte plus forte de stigmatisation pour cette population.

[...]

Les démarches afférentes au R.S.A. (déclaration trimestrielle des ressources) peuvent être jugées trop compliquées, trop chronophages ou trop intrusives.

En outre, la crainte de percevoir la prestation à tort pendant un temps et de devoir rembourser peut également décourager les démarches de demande.

[...]

L'instabilité des trajectoires, familiales ou professionnelles, déjà mentionnée comme un frein à la prise de conscience de son éligibilité, est également un frein au dépôt de demande.

L'anticipation d'une durée courte de perception du R.S.A. et d'un surcroît de déclarations administratives générés par un changement de situation, afin d'éviter notamment tout risque d'indu, peut dissuader les personnes d'entreprendre des démarches pour ouvrir leurs droits. Pour autant, la crainte de devoir rembourser des indus est un motif de non-demande qui n'est quasiment jamais cité.

[...]

DOMINGO Pauline - PUCCI Muriel.

Les vecteurs du non-recours au revenu de solidarité active du point de vue de l'utilisateur.

C.N.A.F – Direction des Statistiques, des Études et de la Recherche.
Respectivement pôle Recherche et Prospective et pôle Analyses et Prévisions.
Politiques sociales et familiales n° 113, septembre 2013.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRES ET SOCIAL		Session 2015
Publics et Institutions – U4	Code : SPE4PI	Page : 10/10